

■ EMPLOI

Le ménage, c'est porteur

Avec la diffusion du chèque emploi service universel (CESU), les sociétés de services à la personne explosent. Une nouvelle agence de ce type a été inaugurée hier à Lille. Avec déjà dix CDI créés.

GAËLLE ROLIN > region@france.fr

Être femme de ménage, ça ne s'improvise pas. C'est l'un des principes mis en avant par la société Joker, qui a ouvert ses portes le 10 avril à Lille. Si cette agence de services à la personne propose d'effectuer les travaux de jardinage ou de garder les enfants, la demande porte surtout sur le ménage et le repassage. Et là, la société a décidé de former de véritables professionnels du plumeau. Recrutées dans les ANPE et les missions locales de la métropole par Stéphanie Morvan, la créatrice de Joker, les dix salariées bénéficient de deux mois de formation. « Ça peut sembler bizarre de former des femmes de ménage, mais c'est un métier très technique et très physique », explique Maxime Morvan, associé dans la société. « Il faut immédiatement savoir quel produit utiliser pour bien nettoyer le marbre ou l'inox ».

Une démarche de qualité qui permet de réhabiliter une activité trop souvent méprisée. Et de créer de l'emploi. Mi-juin, à l'issue de leur formation, les dix « assistantes à domicile », âgées de 19 à 52 ans, seront embauchées en CDI, d'abord vingt heures par semaine. « L'objectif, c'est qu'à la fin de l'année, Joker tourne avec 200 intervenants, dont 80 réguliers. Et un fichier de 2 000 clients, ponctuels et réguliers confondus », prédit l'associé Hervé Morvan.



Laurent Hennart, président de l'agence nationale des services à la personne, a mis la main à la pâte. Photo Ludovic Maillard

Une initiative qui n'est pas nouvelle mais qui a été favorisée par le plan de développement des services à la personne de Jean-Louis Borloo.

Le succès du CESU

Et son arme principale, le CESU, le chèque emploi service universel, diffusé depuis le mois de janvier. « Selon les enquêtes, avant le CESU, seuls 3 % des ménages avaient recours à ce type de services », explique Laurent Hennart, le président de l'agence nationale des services à la personne, venu inaugurer la société Joker. Un petit chiffre, sûrement gonflé par quantité de

prestations non déclarées. « Parce que le faire légalement, c'était cher et compliqué ».

Aujourd'hui, le CESU, relayé par les comités d'entreprises et les directions des ressources humaines, contente tout le monde. Et l'employeur qui fait des cadeaux exonérés de charges à ses salariés, et l'employé qui se déleste des tâches ménagères avec un moyen de paiement simple et crédité d'impôts de 50 %. Objectif : que cette consommation de services crée 500 000 emplois en trois ans. Depuis le début de l'année, le nombre d'entreprises agréées a déjà été multiplié par trois en France. ●